

Décision du Président n°2024.76
Demande de subventions - axe 7 du PAPI Têt

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'Etat pour le financement de l'opération « OP PAPI Action 7.7 - Etudes et travaux d'aménagement d'un système d'endiguement sur le Saint-Vincent à Vernet-les-Bains »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	40%	114 000.00€
REGION	20%	57 000.00€
AUTOFINANCEMENT	40%	114 000.00€
TOTAL OPERATION	100 %	285 000 €HT

S'engage à inscrire au budget 2025, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 066-200087286-20241206-DP202476-DE



Fait à Perpignan, le 06/12/2024

Le Président,

Publié le 12/12/2024 sur le site internet du SMTBV

